

CORONAVIRUS

PROTOCOLE SANITAIRE À DESTINATION DES CANDIDATS AUX EPREUVES ORALES DE TIPE

Ce protocole ne se substitue pas à la réglementation relative aux Établissements Recevant du Public ni au plan VIGIPIRATE mais vient, dans le contexte actuel d'urgence sanitaire, s'ajouter à cette réglementation et à ce plan. Il décrit de manière opératoire les recommandations de la Direction Générale de l'Administration et de la fonction publique du 28 janvier 2021.

- Les candidats positifs ou cas contacts doivent respecter les règles d'isolement en vigueur.
- Des consignes particulières et adaptées sont fixées au cas par cas pour les candidats bénéficiant d'aménagements d'épreuves.

Le port du masque (conforme aux normes en vigueur) est obligatoire en permanence, y compris pendant les épreuves orales.

Une distance de 1,50 m nez à nez doit être respectée en permanence.



I - ARRIVÉE SUR LE SITE DU CENTRE D'ORAL

Masques, gel hydro-alcoolique, distanciation



- Au moment de franchir l'entrée du site, les candidats doivent se **nettoyer les mains** à l'aide d'une solution hydro-alcoolique mise à disposition dans des distributeurs à l'entrée du site.
- **Les candidats doivent venir avec leurs masques.**
- Le **stockage des bagages** ne sera proposé qu'à titre exceptionnel.
- **Aucun accompagnant ou visiteur** n'est autorisé à pénétrer dans le centre d'oral.

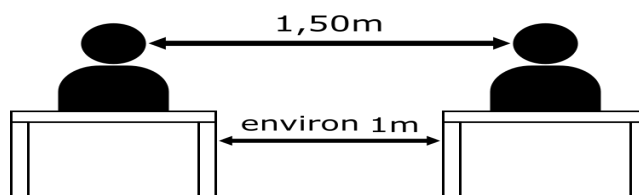
II – PROCÉDURE D’APPEL

- La distance de **1,50 m** minimum nez à nez entre candidats lors de l’attente.
- Les candidats montreront leur pièce d’identité et leur convocation en les tenant à bout de bras. Le contrôle d’identité sera réalisé sur tous les candidats qui seront invités à abaisser leur masque quelques secondes.
- Le candidat devra émarger avec son stylo personnel.
- Respecter les consignes de distanciation lors du guidage.

III - ARRIVÉE DANS LA SALLE D’ORAL et DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Masques, gel hydro-alcoolique, distanciation, aération et nettoyage

- L’examineur se charge d’ouvrir et fermer la porte de la salle d’oral pour éviter aux candidats tout contact avec les poignées.
- L’examineur accueille le candidat et lui demande de **se laver les mains avec une solution hydro-alcoolique**.
- Les candidats montreront leur pièce d’identité en la tenant à bout de bras. Le contrôle d’identité sera réalisé sur tous les candidats qui seront invités à abaisser leur masque quelques secondes.
- Le candidat devra émarger avec son stylo personnel.
- La distance de **1,50 m** minimum nez à nez entre le candidat et les examinateurs doit être respectée y compris pendant l’interrogation.



- Les examinateurs se chargent de nettoyer le siège, la table, le clavier, la souris, les feutres et les effaceurs utilisables par le candidat. Toutefois, si le candidat le souhaite, il peut lui-même réitérer le nettoyage.
- L’ensemble des salles d’oral sont entièrement nettoyées quotidiennement.
- La salle d’oral aura été aérée 10 minutes avant le passage de chaque candidat ainsi qu’au moins 15 minutes avant chaque demi-journée. Si possible, laisser les fenêtres ouvertes pendant les épreuves orales.
- Les candidats, après leur passage, doivent quitter le centre d’oral dans les meilleurs délais en suivant la procédure qu’il leur aura été indiquée.
- Documents 2D à destination des examinateurs
 - Le candidat pourra montrer aux examinateurs un élément 2D (photo, courbe...) en le tenant à bout de bras. S’il le souhaite, le candidat peut donner aux examinateurs des documents supplémentaires mais il ne pourra en aucun cas les récupérer.
 - Le candidat doit donner aux examinateurs au moins un exemplaire des listings informatiques relatifs aux programmes réalisés. Il ne pourra pas récupérer ces documents à l’issue de l’épreuve.

Le non-respect avéré par un candidat des consignes sanitaires fera l’objet d’une mention officielle au secrétariat. Cela pourra entraîner son exclusion des épreuves par le Directeur de l’épreuve de TIPE.

III - LE DÉJEUNER SUR LE SITE



- Les candidats ne sont pas autorisés à se restaurer dans le centre d'oral.

IV - UTILISATION DES SANITAIRES

- Il est demandé aux candidats d'utiliser les sanitaires présents à l'étage, près de leur salle d'oral. Ils devront se conformer à la procédure affichée.

V - DÉPART DU SITE D'ORAL

Distanciation, port du masque jusqu'à la sortie

- Les candidats sont invités à quitter l'établissement à la fin de leur oral et à ne pas stationner à l'extérieur immédiat des bâtiments afin de ne pas créer d'attroupements.